

REPAS DES ANCIENS

Virus oblige, le traditionnel repas des Anciens prévu début 2021 ne pourra pas avoir lieu. Rien ne remplacera ce moment de convivialité et d'échanges. Cependant, nous avons décidé de mettre l'accent sur le cadeau de fin d'année 2020 qui sera un peu exceptionnel !

RENFORT DE PERSONNEL AU SERVICE DES VENSACAIS

Valérie RIGNAULT, secrétaire polyvalente, se fait un plaisir de vous accueillir à la mairie et vous oriente si nécessaire vers le service concerné.

Franck BASTIDE, policier municipal venu de région parisienne, se tient à votre disposition et peut vous recevoir en mairie.

Nous leur souhaitons la bienvenue et une longue carrière à Vensac.

ETAT CIVIL

Naissances

Amandine COSSAT et Kilian LE MENN ont le plaisir d'annoncer la naissance de Mewenn, né à Bruges le 28 juin 2020.

Justine LABOUREAU et Sébastien BELLIARD ont le plaisir d'annoncer la naissance de Tylio, né à Lesparre le 4 novembre 2020

Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à Mewenn et Tylio et félicite les heureux parents.

Mariages / P.a.c.s.

Le Conseil municipal présente ses meilleurs vœux de bonheur à :

Nadège PAYRAUDEAU et Nadil GRIBA, mariés le 11 juillet 2020 en la mairie de Vensac.

Catherine GIORDANO et Michel DEDIEU, mariés le 1er août 2020 en la mairie de Vensac.

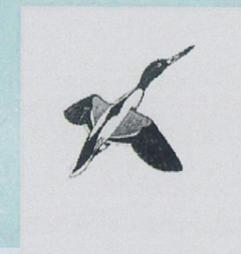
Sonia PINAUD et Bastien PELLEAU, mariés le 19 septembre 2020 en la Mairie de Vensac.

VIE ASSOCIATIVE / AGENDA

En cette période de pandémie, les associations (cf. Mémo Services ci-annexé) sont navrées de ne pas pouvoir exercer une activité normale. Nous comptons sur votre civisme pour respecter les directives tant ministérielles que communales.

Vous comprendrez également qu'aucun calendrier des manifestations auxquelles vous êtes attachés ne puisse être élaboré pour les mois à venir.

Si des événements sont en mesure d'être programmés, vous en serez informés au fur et à mesure sur le journal lumineux situé près de la salle des fêtes ainsi sur les panneaux d'affichage disséminés sur le territoire communal.



Le Biganon

Vensacais

De janvier à juin 2021

Le mot du Maire

Je voudrais tout d'abord remercier une nouvelle fois celles et ceux qui se sont investis, dans la discrétion et l'anonymat, pour décorer le centre de notre bourg en cette fin d'année si spéciale. Bravo et merci car, comme cela nous a été dit et écrit, quel plaisir de voir de la gaieté dans notre village, tout particulièrement en ces temps de morosité liée au confinement !

Si certains habitants ne participent pas aux activités proposées ou à l'élaboration des projets mais critiquent tout, d'autres, fort heureusement, s'activent dans l'ombre pour le bonheur de tous et le rayonnement de Vensac vers l'extérieur.

Continuons sans relâche, dans la concertation, à aller de l'avant en investissant pour l'avenir de notre chère commune, en essayant de la développer de façon raisonnée et raisonnable, d'apporter plus de services aux habitants, de moderniser, de faire évoluer positivement les choses. Nous continuerons à nous y consacrer durant les cinq prochaines années.

2021 devrait voir aboutir plusieurs réalisations (lotissement Milon, maison de la chasse, mairie, etc.) et voir avancer d'autres projets en cours d'élaboration.

En attendant, je présente à chacun d'entre vous mes vœux les plus sincères pour 2021 et vous souhaite avant tout une excellente santé !

Jean-Luc PIQUEMAL



CONSEILS MUNICIPAUX

Les comptes-rendus intégraux des Conseils municipaux des 18 juin, 10 juillet, 20 août, 12 octobre et 26 novembre 2020 sont à votre disposition à la Mairie ou sur le site Internet de la commune.

PROJETS REALISES ET EN COURS DE REALISATION

CAMPING MUNICIPAL

Le Conseil municipal a décidé de mettre en vente le fonds de commerce du camping municipal du Vieux Moulin. Plusieurs groupes ont postulé et le Conseil municipal a choisi le GROUPE NATURE ET RESIDENCE.

La commune restera propriétaire du terrain et percevra un loyer correspondant à 10 % du chiffre d'affaires réalisé, avec un minimum garanti. Le bail commercial de 9 ans, renouvelable, devrait prendre effet le 1er janvier 2021.

A la demande du Conseil municipal, tous les résidents pourront conserver leur emplacement et, de plus, l'acquéreur du fonds s'est engagé par contrat à limiter l'augmentation des tarifs de location.



RESEAU ELECTRIQUE

L'alimentation du lotissement Milon nécessite un renforcement du réseau d'électricité. Nous en profitons pour enfouir l'ensemble des réseaux d'électricité, de téléphonie et d'éclairage public entre le Château David et la rue des écoliers.

PATRIMOINE COMMUNAL

La commune dispose d'une confortable trésorerie bien qu'elle ait baissé les impôts fonciers de 50 %. Toutefois, afin d'assurer et pérenniser des ressources complémentaires, il est important d'investir.

C'est pourquoi, en plus de la réalisation du lotissement Milon et pour répondre à la demande de locatif à l'année, la commune a fait l'acquisition de quatre maisons et a investi dans un garage à caravane dont le retour sur investissement sera de l'ordre de 8 %.

CAMPAGNE D'ELAGAGE : POURQUOI ?

Une campagne d'élitage va se poursuivre durant les prochains mois car de nombreux arbres et haies dépassent sur le domaine public le long des voies.

Lorsque des branches surplombent les routes, les chaussées se retrouvent à l'ombre, laissant la mousse et l'humidité s'y installer. Tous ces facteurs entraînent une dégradation prématurée du bitume.

Par ailleurs, les branches frottent contre les fils de téléphone et/ou d'électricité et provoquent de nombreuses coupures, notamment lors des coups de vent, de plus en plus fréquents. La fibre optique (téléphone et Internet) va bientôt passer elle aussi en aérien. Il faut donc absolument protéger toutes ces installations.

De même, aux croisements de plusieurs routes, des haies, entretenues ou pas, gênent la visibilité.

Des courriers ont été envoyés aux propriétaires riverains de plusieurs routes mais ont provoqué peu de réactions. Nous allons faire le maximum pour élaguer mais les propriétaires qui n'assureront pas l'entretien de leurs arbres et/ou haies par la suite se verront verbalisés.

Quelques rappels :

- le code civil stipule dans son article 671 que les plantations de plus de 2 mètres de haut doivent être à plus de 2 mètres de la limite séparative.
- le propriétaire des arbres a la responsabilité de l'élitage pour les lignes téléphoniques et électriques.

INFORMATIONS MUNICIPALES

CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Depuis 2001, une des premières actions de la municipalité a été de confier la forêt communale située entre la piste 200 et l'océan au Conservatoire du Littoral, après acquisition aux divers propriétaires.

Lorsque le Conservatoire a eu acheté suffisamment de forêt, la commune a signé une convention tripartite, avec l'ONF (Office National des Forêts) et le Conservatoire, par laquelle elle devenait gestionnaire de la forêt du Conservatoire avec le concours de l'ONF.

Les revenus de cette forêt devaient servir à son entretien ainsi qu'à celui des pare-feu, des dunes et surtout des accès à la plage, les terrains jusqu'aux plus hautes eaux appartenant au Conservatoire du Littoral.

Depuis plusieurs années l'ONF a préparé un plan de gestion de la forêt, y compris les propriétés du Conservatoire mais ce dernier a refusé de le signer car il souhaitait laisser 27 % de ses possessions en « libre évolution », c'est-à-dire sans intervention de l'homme et, donc, sans revenu pour la commune.

Estimant que le refus du plan de gestion induisait une rupture de la convention, la commune l'a signifié cette année au Conservatoire du Littoral et a cessé d'entretenir leur forêt ainsi que la partie côtière ce qui a entraîné les tas d'immondices que chacun a pu constater cet été.

La municipalité attend maintenant la signature d'une nouvelle convention préservant les intérêts de la commune et permettant de reprendre le cours normal de la gestion et de l'entretien.



ASA DFCI (Association Syndicale Autorisée Défense de la Forêt Contre les Incendies)

Lors de l'assemblée générale du 24 octobre 2016, la DFCI des trois communes de Grayan-et-l'Hôpital, Saint-Vivien et Vensac a été dissoute. En effet, les recettes s'élevaient à 21 000 € dont 7 000 € allaient à l'Association Départementale des DFCI et 3 500 € servaient pour la gestion des recettes (émission des titres de recettes, frais d'envoi, relances, etc.) ne laissant que 10 500 € pour réaliser les travaux d'entretien des passes et pare-feu. Depuis 2016 ces travaux ont été réalisés et payés par les trois communes, sans aucune contribution demandée aux propriétaires de forêt...

Sous la pression de l'Association Départementale des DFCI, privée de 10 500 € de ressources par an, une Assemblée Générale des propriétaires de forêt des trois communes s'est réunie fin 2019 et a recréé une nouvelle ASA DFCI. Voici donc pourquoi en 2020 les propriétaires forestiers ont de nouveau reçu un titre de recettes, ce qui est tout à fait injustifié et inutile puisque les travaux d'entretien des passes et pare-feu ont été effectués depuis 2016 par les communes, sans aucune participation financière des propriétaires, et que les communes sont propriétaires des passes, pare-feu et autres fossés...

